



## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU LUNDI 25 JUILLET 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-cinq juillet, le conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE DE CORCY, convoqué le 23 mai, s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BARON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BARON, maire ; Mmes et MM LACROIX, LEFEVER, JULIAT, LIVENAIS, OCTRUE, Adjoint ; MMES et MM LHUILLIER, GIRARD, BORROD, TRIBOLET, TOMATIS, DELANGE, OZIL, MATHIEU, COMBE, GRAIMPREY, RUYS, GUILLOT, ROSENBERG, LOREAU.

**POUVOIRS** : Madame FREDERICKX à Madame LACROIX ; Monsieur BROUXEL à Monsieur Le Maire REMLINGER ; Madame GUILLOT à Monsieur LOREAU

**ABSENTS** : MMES FREDERICKX, REMLINGER, M. BROUXEL  
Monsieur ROSENBERG absent pour le point I) Administration générale

**SECRETAIRE** : Madame Simone BORROD

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 20 juin 2016 : pas d'observation, le compte rendu est donc approuvé à l'unanimité.

### **I) AFFAIRES GENERALES**

➤ **Installation d'un nouveau conseiller municipal** : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par lettre en date du 6 juillet 2016, Madame Ann BRACQ a présenté sa démission de son mandat de conseillère municipale. Conformément aux dispositions de l'article L270 du Code électoral, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste à laquelle appartenait l'élu démissionnaire lors du dernier renouvellement général du conseil municipal, le 23 mars 2014.

Monsieur Fabien RUYS, candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste majoritaire "Ensemble pour notre village" a donc été appelé à siéger au conseil municipal.

Le Conseil municipal, prend acte de l'installation de Monsieur Fabien RUYS au sein du conseil municipal.

➤ **Compte-rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

Délivrance de concessions dans le cimetière :

Date	Numéro	Concessionnaire	Durée	montant
05/07/2016	Concession J20	M. GOURJUX	30 ans	280 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelles AH 120, 1 allée des Cèdres pour 290 m<sup>2</sup>
- Parcelle AC 50, impasse de la Grange Raclet pour 870 m<sup>2</sup>
- Parcelles AS 124, La Croix pour 821 m<sup>2</sup>

➤ **SIEP : rapport sur le prix et la qualité du service** : Monsieur Michel LIVENAIS présente à l'Assemblée le RPOQS 2015 "eau potable" établi par le Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable Dombes Saône et ce conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport 2015 sur la qualité et le prix du service public "eau potable" rédigé par le SIEP Dombes Saône.

## II) FINANCES

➤ **Demande de subvention au Département et à l'Agence de l'Eau dans le cadre du plan départemental de l'eau et des programmes d'action 2013-2018** : Monsieur le maire indique que le schéma directeur d'assainissement est en voie de finalisation. Aussi devant l'importance de ce dossier et le coût des travaux qui semblent se dégager, il est préférable d'attendre les résultats définitifs avant de programmer les travaux et de solliciter les subventions.

➤ **Emprunt PSIG** : Monsieur LEFEVER indique que cet emprunt était inscrit au BP. Il informe l'Assemblée de la consultation qu'il a réalisée auprès du Crédit Agricole, du crédit Mutuel, de la caisse des Dépôts et Consignations et de l'Agence France-locale.

L'agence France locale a vocation à offrir à ses collectivités membres un financement de leurs investissements. Son adhésion s'élève à 19 700 € pour la commune.

Au vu des taux avancés par ces banques : 1.55 % sur 20 ans pour le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel, 1.10 % pour la Caisse des Dépôts, il propose de retenir l'offre de la CDC, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Ligne du Prêt : **PSPL 25**
- Montant : **600 000 euros**
- Durée de la phase de préfinancement : **3 mois**
- Durée d'amortissement : **20 ans**
- Périodicité des échéances : **Trimestrielles**
- Taux d'intérêt annuel fixe : **1.10 %**
- Amortissement : **Echéances constantes**
- Typologie Gissler : **1A**
- Commission d'instruction : **0.06 % (6 points de base) du montant du prêt**

Monsieur LEFEVER, indique que l'annuité de l'emprunt s'élèvera à 33 447 € et sera compenser par le loyer de la gendarmerie qui devrait s'élever à 40 000 €. La différence permettra de couvrir les frais de fonctionnement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la CDC aux conditions définies ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

➤ **Octroi de subvention** : Madame Valérie OCTRUE présente les demandes de subventions émanant de l'Amicale Boules et du Club photo et indique que la municipalité propose de leur verser 160 €.

Monsieur ROSENBERG demande si ces montants proposés correspondent aux demandes des associations.

Madame OCTRUE répond que l'Amicale Boules a laissé à l'Assemblée le soin de fixer le montant de la subvention et que le club photo sollicitait 350 €.

Il est fait remarquer que la commission animation avait été réunie pour l'attribution des subventions après le vote du budget. Madame OCTRUE indique qu'à la rentrée, la commission sera sollicitée pour travailler sur la mise en place nouveaux critères d'attribution et un nouveau mode de gestion d'octroi des subventions.

Le Conseil municipal, par 20 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (V. Combe, A. Rosenberg), décide d'octroyer les subventions suivantes :

- Club photo : 160 €
- Amicale boules : 160 €

## III) INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique que les travaux de la cantine seront achevés à la fin du mois de juillet 2016.
- Joëlle TRIBOLET indique que l'imprimeur devrait remettre les épreuves de l'Agenda pour relecture la semaine prochaine.
- Monique LACROIX indique qu'au vu de la météo, le concert du 23 juillet dans le cadre du Festival Cuivre en Dombes s'est déroulé à l'Atelier 208 et que la salle était complète.  
Au niveau de la Communauté de Communes, la micro-crèche de Mionnay ouvrira ses portes le 1<sup>er</sup> septembre. La CCCD va travailler sur le projet d'une micro-crèche à Marlieux.
- Valérie OCTRUE rappelle que le forum des associations va se dérouler le samedi 3 septembre de 9 h à 13 h à la salle polyvalente et qu'il sera clos par le verre de l'amitié.
- Marie-Charlotte GRAIMPREY indique que les pompiers organisent des sessions de formation aux premiers secours (PSC 1) les 13, 15 et 20 septembre et les 25, 27 et 28 octobre prochains.  
Elle informe l'Assemblée de la tenue du congrès départemental des sapeurs-pompiers le 22 octobre 2016 à saint André de Corcy.  
S'ensuit un échange des élus sur le bal du 14 juillet qui a été payant cette année ; pour de nombreux élus, un bal populaire doit être gratuit.
- Ludovic LOREAU fait part de l'échange qu'il a eu avec le Maire au sujet de la commission extra-municipale culturelle et demande quand cette dernière sera réunie. Monsieur le Maire répond qu'elle sera mise en place à la rentrée. Monsieur LOREAU indique qu'à côté du volet culturel, il y a également le volet organisation des festivités à prendre en compte.
- Joël OZIL fait remarquer que lors de manifestations à la salle polyvalente, il serait peut-être judicieux de ne pas couper l'éclairage public.
- Simone BORROD indique le prochain passage de la commission fleurissement pour le concours de maisons fleuries.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45

La Secrétaire de Séance,  
Simone BORROD

Le Maire,  
Jean-Pierre BARON